

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais sur rendez-vous selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc	: 9h-12h
Jeudi et vendredi	: 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Église Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90
Du mardi au samedi: 9h-12h

École maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

École élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

École Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme BRAUT-LEBLAY
Tél. : 02.43.89.09.11

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04
17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Connerré :

03 Rue de la gare - 72160 Connerré
Tél. : 02.43.89.00.43

Prêtre : Père Moïse CAMARA

Pour le contacter personnellement 06.77.63.13.28 ou segnibali@yahoo.fr

Permanences : Mercredi et Samedi de 10h00 à 12h00
Téléphoner aux heures de permanence ou laisser un message (hors permanences)

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré
Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 (Fermeture le Jeudi)

Horaires d'été à compter du 3 avril au 29 septembre 2018

Lundi, mercredi	: 14h-18h30
Mardi	: 9h-12h
Vendredi	: 9h-12h/14h-18h30
Samedi	: 9h-12h/14h-17h30

Prochains ramassages : 3 et 18 août 2018

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>
Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°30 du 27 juillet 2018

**En période estivale, la mairie est
fermée tous les samedis**

La Poste

Les bureaux de La Poste seront fermés du **30 juillet** au **13 août 2018** inclus.

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du **1er août** au **18 août 2018** inclus.

Canicule, fortes chaleurs :

Adoptez les bons réflexes

Conformément aux consignes de la Préfecture, un registre est mis en place à la Mairie afin d'identifier les personnes fragiles et vulnérables. Les personnes qui peuvent figurer sur le registre nominatif sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus qui résident à leur domicile ;
- Les personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile ;
- Les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...).

Si vous souhaitez figurer sur ce registre, faites-vous connaître auprès de la Mairie

- par téléphone : 02.43.54.06.06
- par mail : mairie@montfortlegesnois.fr



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule



Voyage en avion :

Que peut-on emporter, ou pas, dans ses bagages en cabine et en soute ?

Articles autorisés en cabine et interdits en soute ou interdits en cabine et autorisés en soute... Comment s'y retrouver ? L'application Airbag vous aide à préparer vos bagages ! Afin de rendre accessibles les dispositions réglementaires en matière de bagages lors d'un voyage en avion, la Direction générale de l'administration civile (DGAC) a développé l'[application Airbag](#) (pour « *articles interdits ou réglementés dans les bagages* »). Cette application ne se substitue pas à l'information que les compagnies aériennes doivent à leurs passagers au titre de la réglementation, mais elle a pour objectif de vous fournir un premier niveau d'information sur les interdictions et limitations applicables au départ de la France.

Avant d'entreprendre un voyage, il est donc nécessaire de prendre connaissance des dispositions propres à la compagnie aérienne, ou aux compagnies aériennes en cas de vols avec correspondance, celles-ci pouvant être plus restrictives que la réglementation elle-même afin de garantir la sécurité et la sûreté des vols. Airbag propose les listes des articles interdits en cabine et en soute, de ceux interdits uniquement en cabine et de ceux seulement interdits en soute, ainsi que la liste des articles réglementés en cabine et en soute.

Vous pouvez également rechercher les restrictions d'un produit grâce aux rubriques thématiques :

- Aliments : alcools, bébé, conservation, liquides ;
- Appareils électriques : appareils, batteries ;
- Armes : armes à feu, armes blanches et articles pouvant blesser, armes électriques, dispositifs à effet paralysant, munitions, armes radiologiques, biologiques, chimiques, bactériologiques, nucléaires ;
- Beauté / Soins : appareils électriques, appareils non électriques, articles pouvant blesser ou causer des dommages, produits ;
- Feux d'artifice : feux d'artifices et articles de fête, usage professionnel ;
- Médical : appareils électriques, batteries, conservation, diabète, gaz, *pacemaker*, , trousse à pharmacie ;
- Mobilité réduite : béquilles, fauteuils roulants électriques ;
- Outillage : outillage électrique, outillage manuel, outillage thermique, produits ;
- Professionnel spécifique : équipements, produits ;
- Randonnée / Camping / Sport : appareils électriques, articles pouvant blesser ou causer des dommages, gaz, divers ;
- Tabac : électrique, feu ;
- Vie courante : animaux, parapluies, trépieds etc., poussettes, produits ménagers, autres.

À savoir :

La DGAC rappelle que la compagnie aérienne que vous empruntez peut, pour des raisons de sécurité, de sûreté ou de contraintes d'espace à bord de la cabine, imposer le transfert en soute des bagages de cabine.

Associations

Montfort-le-Gesnois Don du Sang

Votre engagement est particulièrement précieux. Nous vous remercions de maintenir cette mobilisation pour le don de sang pendant la période estivale. L'association « Montfort-le-Gesnois Don du Sang » vous donne rendez-vous le :

Mercredi 8 août de 15h15 à 19h15

à la **salle polyvalente** de **Montfort-le-Gesnois**

Contact : 06.15.57.14.31, rambaud@akeonet.com



DON DE SANG MONTFORT LE GESNOIS

Mercredi 8 août Salle polyvalente

De 15h15 à 19h15

Forum des associations

**FORUM
DES ASSOCIATIONS**
Samedi 8 septembre
2018

Salle omnisports
route de
St CORNEILLE

Présentation des activités,
démonstrations, animations
Tout l'après-midi

Entrée
Libre
de 14h à 18h

Renseignements :
02 43 54 06 06
www.montfort-le-gesnois.fr